



ETAT DE LA BIODIVERSITE EN AFRIQUE DU NORD



La biodiversité en Afrique du Nord

L'Afrique du Nord présente une multitude de paysages et de milieux diversifiés. Cette diversité est liée principalement à son climat. On peut identifier de nombreux types d'écosystèmes: côtiers, insulaires, montagneux, désertiques, oasiens et de zones humides. Les composantes de ces écosystèmes se sont constituées et développées sous des conditions bioclimatiques très différentes des conditions présentes. En effet, les bioclimats plus humides et moins contrastés durant le dernier pluvial, il y a environ 40 000 ans, ont donné à la constitution des ressources en sols bien structurés ayant permis un important développement biologique floristique et faunistique qui a beaucoup joué dans la consolidation de l'équilibre des écosystèmes naturels. Ces anciennes richesses biologiques et édaphiques constituent la base de la diversité biologique présente.

Les changements des bioclimats qui ont viré vers l'aridité survenue il y a 10 000 ans ont affaibli l'équilibre naturel des écosystèmes. Ainsi le couvert végétal naturel climatique n'a pu résister à l'aridité climatique que par des adaptations et une diminution de son pouvoir couvrant. L'apparition de notre espèce, il y a environ 4 millions d'années, a été suivie par l'extermination progressive de certaines espèces animales et végétales du fait de leur utilisation incontrôlée, par nos ancêtres, pour leur nourriture. L'ancienneté de la mise en valeur des terres et l'exploitation des ressources naturelles qui se sont échelonnées sur plus de 3 millénaires ont augmenté la sensibilité des milieux et ont beaucoup affaibli leurs ressources. C'est ainsi que les problèmes d'érosion et d'une façon générale de désertification agressent dans des proportions diverses, l'ensemble des pays d'Afrique du Nord. La situation s'est d'autant plus aggravée avec l'invention de l'agriculture depuis 11 000 ans, du fait de la pratique du défrichement et du surpâturage.

De quoi est constitué le Patrimoine Biologique ?

- Les milliers d'espèces végétales nord africaines constituent pour la plupart des ressources génétiques dont certaines sont des cas de spéciation à l'échelle planétaire. Certaines sont d'intérêt économique pour être cultivables, oléagineuses, fourragères, aromatiques, médicinales et ornementales.

- La diversité faunistique en Afrique du Nord est remarquable par la représentativité des mammifères, oiseaux, reptiles et poissons parfois menacés d'extinction.

- Les micro-organismes utiles comme ceux qui vivent dans le sol et y favorisent certaines réactions comme la transformation de composés azotés insolubles ou d'autres solubles donc disponibles pour les plantes qui les absorbent avec l'eau.

Qu'en est-il de la Biodiversité en Afrique du Nord

Le territoire de l'Afrique du Nord renferme encore une importante diversité biologique liée à la grande variabilité des espèces de la faune et de la flore malgré l'exploitation, l'utilisation et la destruction, involontaire soit-elle, de la richesse naturelle originelle.

- L'Afrique du Nord, du point de vue géographique et climatique appartient au bassin méditerranéen mais aussi à la zone d'influence du Sahara.

- Le climat et la végétation sont marqués par les phases de transition

entre le climat méditerranéen humide de la côte Nord et le climat aride du Sud.

- Le sol de l'Afrique du Nord, bien qu'éprouvé par la sécheresse et l'aridité dans sa majeure partie et par plus de 3 millénaires de civilisations agro-pastorales a conservé une part importante de ses ressources édaphiques, hydriques et biologiques originelles.

- Malgré l'état critique qui caractérise la Méditerranée sur le plan environnemental, les ressources que renferment les milieux marins et littoraux ont conservé une partie non négligeable de leur richesse biologique.

- La flore de l'Afrique du Nord comprend de nombreuses espèces végétales dont beaucoup sont précieuses comme ressources génétiques et certaines constituent des spéciations à l'échelle du globe terrestre. Les plantes ayant une valeur économique actuelle ou potentielle comprennent les espèces autochtones, des espèces cultivables, des plantes fourragères, des espèces ligneuses des plantes oléagineuses ou fibreuses, les plantes aromatiques et des plantes médicinales. Sur le plan faunistique, la diversité biologique offre plus d'une centaine de Mammifères, quelques centaines d'oiseaux et plus de 500 espèces de reptiles et de poissons. Cependant, tous les grands mammifères sont considérés comme espèces menacées sauf, le sanglier. Les hyènes, les cerfs et les gazelles sont considérés comme espèces rares et en danger.

Savez Vous Que... ?

La préservation des espèces doit se faire à 3 niveaux : diversité génétique d'une espèce donnée, diversité des espèces, diversité des écosystèmes et ce, à travers le changement des attitudes humaines vis-à-vis de la nature.

- L'ordre des Primates regroupe les Mammifères les plus évolués sur un total de 196 espèces dont une est endémique du Maghreb : *Macaca sylvanus* (1).

- La spéciation consiste en l'apparition d'une barrière reproductive entre les individus qui demeure maintenue par des parurières, biologiques n'autorisant pas le flux génique. Parmi ces parurières, l'isolement géographique constitue un facteur de taille puisque deux populations d'une même espèce qui se trouvent isolées et séparées vont s'adapter chacune aux conditions du biotope et vont diverger progressivement ; un exemple en est donné par un petit poisson *Aphanius fasciatus* en provenance du lac sud de Tunis et de la lagune de Monastir.

Législation Internationale

- Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale (1971).
- Convention de Paris sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (Mars, 1972).
- Convention Africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, 1976.
- Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée contre la pollution et protocole des aires protégées en Méditerranée, 1975.
- Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Juin, 1979).
- Convention des Nations Unies sur la diversité biologique de Rio de Janeiro (Juin, 1992).
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées de disparition (CITES en date du 10/07/1974).

Législation Nationale

- Différents codes : Forestier, des eaux et des milieux marins...
- Différentes réglementations : pollution atmosphérique, déchets.
- Protection des zones humides, des réserves, des parcs nationaux...

Bibliographie

(1) : *Catalogue des Mammifères sauvages Du Maroc, par Stephane Aulaguier et Michel Thevenot, Rabat (1986). 163p.*

(2) : *Preliminary electrophoretic study of 10 enzyme systems in 2 populations of *Aphanius fasciatus* (Nordo, 1927) from Tunisia par Maltagliati. F et Aouij - Chaouch et al paru in abstracts" des 9 èmes journées internationales biologiques Société des Sciences Naturelles de Tunisie) novembre 1996.*

Auteur : Ali MTIMET

Coordinateur National : Ali MTIMET

Association Tunisienne Pour la Protection de la Nature et de l'Environnement

12 Rue Tantaoui El Jawhari El Omrane 1005 Tunis.

Tél: (216-1) 28 81 41 - Fax: (216-1) 79 72 95

E.Mail : Mohamedali.Abrougui@atpne.rnrt.tn



Coordinateur Régional : Abdelhamid BELEMLIH

Société Protectrice des Animaux et de la Nature «SPANNA» 41, Résidence Zohra, Harhoura

12 000 Témara - Maroc - Tél : (212-7) 74 72 09 - Fax : (212-7) 74 74 93 - E-mail : spanna@mtds.net.ma